

Éviter les risques à la santé pendant une inondation

Consignes aux résidents aux prises avec l'inondation de leur domicile

Risque électrique

L'eau et l'électricité ne font pas bon ménage et peuvent causer des électrocutions.

- Si possible avant l'inondation, couper le courant en ayant les pieds au sec.
- Si l'eau s'est déjà infiltrée dans votre domicile et que le courant est toujours présent, consulter Hydro-Québec (1 800 790-2424).
- Consulter un électricien avant de rebrancher le courant par le panneau électrique et avant d'utiliser des appareils électriques qui ont été en contact avec l'eau.

Eau potable

L'eau potable peut être contaminée et contenir des microbes ou des produits chimiques suite à une inondation du puits. Elle pourrait causer des gastroentérites et autres intoxications.

Si votre eau potable provient d'un aqueduc :

- Vérifier si un avis d'ébullition a été émis par l'exploitant du réseau.

Si votre eau potable provient de votre puits :

- **Considérer l'eau non potable jusqu'à preuve contraire.**
 - o Si elle est d'apparence normale, la faire bouillir au moins 1 minute avant de l'utiliser pour boire, préparer les aliments et se brosser les dents.
 - o Si l'eau est trouble ou si elle a une odeur inhabituelle, ne pas la boire, utiliser l'eau en bouteille.

Appareils à combustion

Les appareils de chauffage d'appoint, de cuisson, ou de barbecue conçus pour l'extérieur, les équipements de camping, les pompes et les génératrices non électriques (à gaz, essence, etc.) peuvent causer des intoxications graves et mortelles en rejetant du monoxyde de carbone, un gaz incolore et inodore.

- Ne jamais utiliser ces appareils à l'intérieur.
- Se procurer des avertisseurs de monoxyde de carbone à pile.
- En présence de symptômes (ex. : mal de tête, étourdissements, fatigue, nausées) OU si un avertisseur sonne :
 - o Quitter les lieux et composer le 911.
 - o Ne pas réintégrer les lieux avant l'autorisation des pompiers ou l'avis d'un expert.
- Porter attention aux jeunes enfants et aux personnes âgées ou en perte d'autonomie.

Médicaments

Assurez-vous de continuer à prendre votre médication habituelle.

- Prévoir les médicaments nécessaires pour les personnes qui prennent une médication régulière et continue.
- Jeter tout médicament qui a touché l'eau d'inondation et s'en procurer d'autres.
- Jeter tout médicament qui n'a pas pu rester au froid comme recommandé ou consulter votre pharmacien pour savoir si vous pouvez le prendre quand même.

Aliments

Les aliments souillés ou qui n'ont pu rester au froid peuvent être contaminés et causer des intoxications alimentaires.

- Ne pas consommer les aliments qui ont été en contact avec l'eau d'inondation.
- En cas de panne de courant :
 - o Le réfrigérateur peut conserver les aliments au frais pendant environ quatre à six heures.
 - o Le congélateur peut conserver les aliments congelés pendant 24 à 48 heures, pourvu qu'il soit resté fermé.
 - o Consulter le site du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour plus de détails : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Consommation/pannes>

Eau et matériaux souillés

Un contact de la peau avec l'eau d'inondation ou des matériaux souillés peut causer des infections ou des irritations.

- Éviter le contact de la peau avec l'eau et les matériaux souillés.
- En cas de contact, laver rapidement avec de l'eau propre et du savon régulier.

Stress et anxiété

Une inondation peut vous causer beaucoup de stress et d'anxiété.

- Contacter Info-Santé/Info-Social au 811 si vous avez besoin d'aide.

Pour plus d'informations sur les inondations, consulter le document suivant :

En cas d'inondation : <http://ciusssmcq.ca/telechargement/703/consignes-en-cas-d-inondation>